

# Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 3 avril 2006 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1  
 Monsieur Stéphane Breault, district 2  
 Madame Manon Desnoyers, district 3  
 Madame Céline Daigneault, district 4  
 Madame Josée Bélanger, district 5  
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

## Rituel du Conseil

### Ordre du jour session ordinaire du 3 avril 2006

Point 1)

**06-04R-115** OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Point 2)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1

**06-04R-116** Adoption de l'ordre du jour du 3 avril 2006

Point 3)

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

3.1

**06-04R-117** Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mars 2006

3.2

**06-04R-118** Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 mars 2006

Point 4)

RAPPORT DES COMITÉS

4.1

**06-04R-119** Dépôt du procès-verbal du CCU du 8 mars 2006

4.2

**06-04R-XXX** Demande de dérogation mineure – 9395-17-6108

4.3

**06-04R-120** Demande de dérogation mineure – 8390-96-4123

# 6562

- 4.4  
06-04R-121 Demande de dérogation mineure – 8792-92-3532
- 4.5  
06-04R-122 Demande de dérogation mineure – 8689-40-9702
- 4.6  
06-04R-123 Mandat au CCU afin d'analyser et de recommander la modification de zonage du 3427 et 3449 Route 346.
- Point 5)  
TRÉSORERIE ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS
- 5.1  
06-04R-124 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de mars 2006
- 5.2  
06-04R-125 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 23 mars 2006
- 5.3  
06-04R-126 Approbation de la liste des bons de commande du 28 février au 22 mars 2006
- 5.4  
06-04R-127 Rapport financier au 31 mars 2006
- 5.5  
06-04R-128 Demande d'aide financière pour voyage culturel
- 5.6  
06-04R-129 Subvention Croix Rouge
- 5.7  
06-04R-130 Fondation M.A.J.I.
- 5.8  
06-04R-XXX Remplacement de véhicules voirie
- 5.9  
06-04R-131 Participation au Congrès FQM
- 5.10  
06-04R-132 Achat d'une polisseuse et d'une auto laveuse pour la salle municipale
- 5.11  
06-04R-133 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires
- 5.12  
06-04R-134 Contribution au projet d'échange culturel pour les élèves en musique de l'École Havre Jeunesse.

- Point 6) ADOPTION DES RÉGLEMENTS
- 6.1  
06-04R-XXX Règlement d'emprunt de 28,846.56\$ décrétant des travaux de chargement de pierre concassée de la rue Arpents Verts et ce, pour un taux de taxation à l'unité, pour chaque immeuble imposable.
- Point 7) AVIS DE MOTION
- 7.1 Avis de motion afin d'ajouter le paragraphe D) à l'article 62 du règlement de zonage 377.
- 7.2 Avis de motion concernant les plans d'aménagement d'ensemble sur une partie du lot 540
- Point 8) AFFAIRES NOUVELLES
- 8.1  
06-04R-136 Achat d'abri de sel
- 8.2  
06-04R-137 Mandat aux avocats Dunton Rainville de procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8291-13-9158
- 8.3  
06-04R-XXX Mandat à Dunton Rainville pour procéder à une vente par shérif pour le matricule 8489-28-1702
- 8.4  
06-04R-138 Mandat au Directeur général de procéder à l'acquisition des immeuble suivants; 2770 rue Dufour, partie des lots P-212 et 213, partie des lots P- 222-223-226-227,
- 8.5  
06-04R-139 Demande à la Société Canadienne des Postes pour déménager des boîtes postales au Domaine Legoff
- 8.6  
06-04R-140 Demande à la Commission Scolaire des Samares afin de déménager le contenant à déchets de l'École Notre-Dame-de-Fatima
- 8.7  
06-04R-141 Mandat au directeur technique pour aller en soumission pour la réfection des chemins des rues du Domaine Patenaudé
- 8.8  
06-04R-142 Mandat à l'inspecteur en bâtiment d'émettre un constat d'infraction au 1052 Chemin du Lac Maurice
- 8.9  
06-04R-XXX Mandat à l'inspecteur en bâtiment d'émettre un constat d'infraction au 2375 Gilles Venne.
- 8.10  
06-04R-143 Interdiction à l'Inspecteur Canin de ramasser les chats errants

8.11

06-04R-XXX Autorisation d'extraction de sable auprès de la CPTAQ

8.12

06-04R-144 Inscription au 18<sup>e</sup> Colloque sur l'Action municipale et les familles

8.13

06-04R-145 Inscription au Forum régional des 50 ans ou plus

Point 9) Période de questions

Point 10)

06-04R-148 Levée de l'assemblée ordinaire du 3 avril 2006



Point 1)

06-04R-115 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1

06-04R-116 Adoption de l'ordre du jour du 3 avril 2006

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par :

Appuyé par :

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 3 avril 2006 est accepté en y ajoutant les points suivants :

Point 6.2

06-04R-135 Adoption du premier projet du règlement 668-06 pour l'agrandissement de la zone C-5 et ajout au règlement de zonage 377 l'article 160.1F

Point 8.14

06-04R-146 Programme FIMR (Fonds sur l'infrastructure municipale rurale)

Point 8,15

06-04R-147 Suspension de forage pour recherche d'eau

ADOPTÉE

Point 3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**3.1**

**06-04R-117** Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mars 2006

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par :  
Appuyé par  
Et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mars 2006 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

**3.2**

**06-04R-118** Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 mars 2006

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6  
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5  
Et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 mars 2006 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

Point 4) RAPPORT DES COMITÉS

**4.1**

**06-04R-119** Dépôt du procès-verbal du CCU du 8 mars 2006

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Stéphanie Breault, district 2  
Appuyé par : Benoît Ricard, district 6  
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

**4.2**

**06-04R-XXX** Demande de dérogation mineure – 9395-17-6108

Ce point est reporté l'assemblée du 1<sup>er</sup> mai 2006(pour le 1350 Montée Hamilton)

**4.3**

**06-04R-120** Demande de dérogation mineure – 8390-96-4123

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la reconstruction d'un garage empiétant dans la marge avant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 2458 Chemin Lamoureux;

ADOPTÉE

#### 4.4

##### **06-04R-121** Demande de dérogation mineure – 8792-92-3532

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour un solarium empiétant dans la marge avant ainsi que de permettre une superficie de bâtiment accessoire supérieure à 5%,

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser les deux dérogations mineures;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme refuse les deux demandes de dérogation mineure de l'immeuble situé au 1750 rue Josée.

ADOPTÉE

#### 4.5

##### **06-04R-122** Demande de dérogation mineure – 8689-40-9702

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour permettre la reconstruction d'une maison qui ne donne pas un accès direct à une rue entretenue par la municipalité ainsi que d'augmenter la superficie d'un garage projeté à 125 mètres carrés au lieu de 95 mètres carrés et la hauteur à 6 mètres au lieu de 4.5 mètres.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure du premier point, conditionnellement à ce que la réparation et l'entretien du pont et son assise soit de l'entière responsabilité du propriétaire et

également que les normes en vigueur lors de la construction sur les constructions en bordure des cours d'eau soient respectées, pour ce qui est du deuxième point, la dérogation mineure pour l'augmentation de la superficie soit refusée.

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 1594 à 1614 rue Grande Allée conditionnellement que le revêtement extérieur soit des mêmes matériaux et des mêmes couleurs.

ADOPTÉE

## 4.6

### **06-04R-123** Mandat au CCU afin d'analyser et de recommander la modification de zonage du 3427 et 3449 Route 346.

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification de zonage a été demandé afin d'opérer un centre équestre et des activités complémentaires au 3427 et 3449 Route 346;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé en zone résidentielle et l'usage demandé doit être situé dans une zone de conservation;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité donne le mandat au CCU d'analyser la demande de modification de zonage du 3427 et 3449 Route 346 et de soumettre leurs recommandations.

ADOPTÉE

Point 5)

## **TRÉSORERIE ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

### 5.1

### **06-04R-124** Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de mars 2006

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de mars 2006 pour un montant de 155,542.68\$ pour l'année 2006 et un montant de 113,842.93\$ pour l'année 2005.

ADOPTÉE

### 5.2

### **06-04R-125** Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 23 mars 2006

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 23 mars 2006 au montant de 235,238.91 pour l'année 2006 est approuvée et le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

## 5.3

### **06-04R-126**      Approbation de la liste des bons de commande du 28 février au 22 mars 2006

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'a moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté. Si la somme à payer n'exçède pas 25 \$, l'autorisation du chef du conseil suffit.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis du 28 février au 28 mars 2006.

ADOPTÉE

## 5.4

### **06-04R-127**      Rapport financier au 24 mars 2006

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier/directeur général remet aux membres du Conseil, une fois par trimestre, un état des revenus et des dépenses de la Municipalité depuis le début de l'exercice financier;

CONSIDÉRANT QU'il remet aussi deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 24 mars 2006.

ADOPTÉE

## 5.5

### **06-04R-128**      Demande d'aide financière pour voyage culturel

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière est demandée pour un voyage culturel à Toronto par les élèves de l'anglais intensif de l'école Notre-Dame-de-Fatima;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut participer financièrement à cette demande;



En conséquence,  
Il est proposé par Josée Bélanger, district 5  
Appuyé par Louis Thouin, district 1  
Et résolu

QUE la Municipalité offre à l'école Notre-Dame-de-Fatima le prêt de la salle municipale gratuitement afin de réaliser une activité de financement.

Que la Municipalité assume les frais de conciergerie à même les crédits budgétaires du poste comptable numéro 02-710-10-950.

ADOPTÉE

5.6

**06-04R-129      Subvention Croix Rouge**

CONSIDÉRANT QUE la Croix Rouge est dans sa Campagne de financement 2006;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1  
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3  
Et résolu

QUE la Municipalité participe à la Campagne de financement 2006 section Saint-Lin-Laurentides regroupant les localités Saint-Calixte, Saint-Esprit, Saint-Roch-de-l'Âchigan, Sainte-Julienne et Saint-Lin-Laurentides par une aide financière de 500.\$ à même les crédits budgétaires au poste comptable 02-710-10-950.

ADOPTÉE

5.7

**06-04R-130      Fondation M.A.J.I.**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation M.A.J.I. vient en aide aux jeunes d'ici;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation M.A.J.I. a organisée une soirée de financement Octoberfest le 14 octobre 2005;

En conséquence,  
Il est proposé par Benoît Ricard, district 6  
Appuyé par Céline Daigneault, district 4  
Et résolu

QUE la Municipalité entérine l'achat de 12 billets à 75.\$ chacun (900.\$).

Que la Municipalité paie la facture à même les crédits budgétaires 2005 au poste comptable 02-701-10-950.

ADOPTÉE

5.8

**06-04R-XXX      Remplacement de véhicules/voirie**

Ce point est reporté.

5.9

**06-04R-131      Participation au Congrès FQM**

CONSIDÉRANT QUE le Congrès de la FQM qui se tiendra les,.....

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a autorisé le directeur général à réserver des chambres pour ledit Congrès;

En conséquence,

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le directeur général est autorisé à inscrire tous les membres du Conseil ainsi que lui-même pour assister au Congrès 2006 de la Fédération québécoises des Municipalités qui se tiendra à Québec, les.....

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne assumera les frais suivants :

- √ frais d'inscription (plus les taxes applicables).....750.\$
- √ frais de déplacement (du kilomètre) (s'il y a lieu)..... 40.\$
- √ frais d'hébergement (par nuit, plus les taxes).....200\$
- √ frais de repas par jour au montant suivant :
  - déjeuner.....15.\$
  - dîner.....20.\$
  - souper.....35.\$
  - ADOPTÉE

## 5.10

### 06-04R-132 Achat d'une polisseuse et d'une auto laveuse pour la salle municipale

CONSIDÉRANT la dimension de la salle et le temps quotidien requis pour nettoyer le plancher.

CONSIDÉRANT QUE un crédit budgétaire de l'ordre de 7,000\$ est approuvé pour l'acquisition des dits équipements.

CONSIDÉRANT QUE la Direction désire améliorer le niveau de propreté de la salle municipale sans pour au temps augmenter le coût de mains d'œuvres .

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité procède à l'achat d'une polisseuse de la marque Lightning 2000 au coûts de 2,125.00\$ plus les taxes applicables du plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie LE DÉTAILLANT.

QUE la Municipalité procède à l'achat d'une auto-laveuse motorisée de la marque Saber model Compact 20'' au coûts de 5,100.00\$ plus les taxes applicables du plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie LE DÉTAILLANT

ADOPTÉE

## 5.11

### 06-04R-133 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le Conseil autorise les virements tel que présenté selon le formulaire d'amendement soumis par le Directeur des finances en date du 24 mars 2006.  
ADOPTÉE

## 5.12

**06-04R-134** Contribution au projet d'échange culturel pour les élèves en musique de l'École Havre Jeunesse.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande pour la collecte de fonds des élèves de l'École Havre Jeunesse pour un projet d'échange culturel;

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5  
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3  
Et résolu

QUE la Municipalité participe à cette collecte de fond pour un montant de 100.\$ afin d'aider les élèves de musique de l'école Havre Jeunesse.  
ADOPTÉE

Point 6) ADOPTION DES RÉGLEMENTS

## 6.1

**06-04R-XXX** Adoption du Règlement d'emprunt de 28,846.56\$ décrétant des travaux de chargement de pierre concassée de la rue Arpens Verts et ce, pour un taux de taxation à l'unité, pour chaque immeuble imposable.

Ce point est reporté.

## 6.2

**06-04R-135** Adoption du Premier projet de règlement no. 668-06 pour l'agrandissement de la zone C-5 et ajout au règlement de zonage 377 l'article 160.1 F)

Canada  
Province de Québec  
MRC de Montcalm  
Municipalité de Sainte-Julienne

### PREMIER PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 668-06

Règlement portant le numéro 668-06 pour l'agrandissement de la zone C-5 et ajout au règlement de zonage 377 l'article 160.1 F)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Julienne a le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de réglementer les usages et les normes du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à agrandir la zone C-5 et d'ajouter au règlement de zonage 377 l'article 160.1 F);

En conséquence,  
Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par : Benoit Ricard, district 6  
Et résolu :

QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne et il est, par le présent Règlement 668-06 décrété ce qui suit :

**Article 1 :**

Agrandir la zone C-5 afin d'inclure une partie du lot P-94 pour permettre un usage commercial de classe A & B soit du commercial de quartier et local à même une partie de la zone I1-89;

**Article 2 :**

Ajout de l'article 160.1 F) afin de mettre une disposition spéciale à la zone I1-89 afin de délimiter une profondeur de 40 mètres minimum de construction de la voie publique pour les commerces reliés à l'automobile de classe E.

**Article 3 :**

Modifier le plan de zonage 508-2 de la Municipalité de Sainte-Julienne;

Le présent Règlement 668-06 entrera en vigueur conformément à la Loi,

Avis de motion donné le 13 mars 2006

Premier projet de Règlement adopté le 3 avril 2006, résolution 06-04R-135

Avis public

Pierre Mireault  
Maire

Claude Arcoragi  
Sec.très/Directeur général

Point 7)

**AVIS DE MOTION**

**7.1**

**Avis de motion afin d'ajouter le paragraphe D) à l'article 62 du règlement de zonage 377.**

Un avis de motion est donné par Stéphane Breault, district 2, afin qu'à une séance subséquente le règlement numéro 669-06 soit adopté afin d'ajouter le paragraphe D) à l'article 62 du règlement de zonage 377 sur les dispositions applicables au revêtement extérieur. Le paragraphe D) a pour but de prohiber l'emploi de matériaux usagés pour le revêtement extérieur de tout nouveau bâtiment dans toute les zones.

**7.2**

**Avis de motion concernant les plans d'aménagement d'ensemble sur une partie du lot 540**

Ce point est reporté.

Point 8)

**8.1**

**06-04R-136      Achat d'abri de sel**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entrepose du sel tout au long de l'année pour l'entretien des chemins d'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE cet agrégat requiert un entreposage à l'abri des intempéries ;

CONSIDÉRANT QUE l'abri du Ministère ne suffit pas à l'entreposage des agrégats ;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'opération permet une telle acquisition ;

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'acquisition d'un abris de sel pour un montant de 3 700.\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

## 8.2

**06-04R-137** Mandat aux avocats Dunton Rainville de procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8291-13-9158

CONSIDÉRANT QUE les arrérages de taxes cumulés à ce jour.

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité mandate Dunton Rainville à procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8291-13-9158.

ADOPTÉE

## 8.3

**06-04R-XXX** Mandat à Dunton Rainville pour procéder à une vente par shérif pour le matricule 8489-28-1702

Ce point est reporté.

## 8.4

**06-04R-138** Mandat au Directeur général de procéder à négocier l'offre de l'immeuble suivant ; 2770 rue Dufour, partie des lots P-212 et 213, partie des lots P- 222-223-226-227

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur général à négocier l'offre pour l'immeuble du 2770 rue Dufour, partie des lots P-212 et 213, parties des lots P-222, 223, 226, 227 pour en faire un droit de passage.

ADOPTÉE

## 8.5

**06-04R-139** Demande à la Société Canadienne des Postes pour déménager des boîtes postales au Domaine Legoff.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une pétition des résidents du domaine Legoff ;

CONSIDÉRANT QUE ces résidents demandent que les boîtes postales situé sur la route 337 soient déplacées pour leur sécurité ;

En conséquence,  
Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par Josée Bélanger, district 5  
Et résolu

QUE la Municipalité sollicite la collaboration de la Société Canadienne des Postes afin d'approuver le demande de déménagement des boîtes postales situées sur la route 337 à Sainte-Julienne, à l'intérieur du domaine du Lac Legoff.

ADOPTÉE

## 8.6

### **06-04R-140** *Demande à la Commission Scolaire des Samares afin de déménager le contenant à déchets de l'École Notre-Dame-de-Fatima*

CONSIDÉRANT QUE le contenant à déchets de l'École Notre-Dame-de-Fatima est situé aux abords du trottoirs de la rue Victoria et ce plain noyau villageois.

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire des Samares enfreint le règlement d'urbanisme notamment à l'égard de l'article numéro 161 du règlement numéro 377.

CONSIDÉRANT QUE la cours d'école est suffisamment grande pour accueillir le contenant à vidange.

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire des Samares bénéficie d'un contrat privé pour la cueillette des ordures qui s'effectue en dehors des heures de classe.

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire des Samares à prévu l'accès par l'arrière pour les camions lourds notamment en installent des portes de clôture permettant l'accès au camion des ordures de cueillir les vidanges dans la cour arrière.

En conséquence,  
Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par Céline Daigneault, district 4  
Et résolu,

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

QUE la Municipalité demande à la Commission scolaire des Samares de déplacer le contenant à déchets dans la cour arrière dans les plus bref délais.

ADOPTÉE

## 8.7

### **06-04R-141** *Mandat au directeur technique pour aller en soumission pour la réfection des chemins des rues du Domaine Patenaude*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une pétition des résidants du Domaine Patenaude afin d'obtenir de l'asphalte ou de l'empierrement dans leurs rues ;

En conséquence,  
Il est proposé par Benoît Ricard, district 6  
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3  
Et résolu

QUE la Municipalité mandate le directeur des services techniques à aller en soumission pour l'empierrement ou l'asphaltage des rues du Domaine Patenaude.

ADOPTÉE

## 8.8

### **06-04R-142**     Mandat à l'inspecteur en bâtiment d'émettre un constat d'infraction au 1052 Chemin du Lac Maurice

CONSIDÉRANT QU'un premier permis de rénovation a été émis en 1996 pour effectuer le revêtement extérieur de la bâtisse ;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième permis a été émis en 2002, renouvelé en 2003 et 2005 et qu'en 2006 le revêtement n'est pas encore fait ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble enfreint le règlement d'urbanisme notamment à l'égard de l'article numéro 62 du règlement numéro 377 .

En conséquence,

Il est proposé par     Benoît Ricard, district 6

Appuyé par             Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre un constat d'infraction au propriétaire du 1052 Chemin du Lac Maurice.

ADOPTÉE

## 8.9

### **06-04R-XXX**     Mandat à l'inspecteur en bâtiment d'émettre un constat d'infraction au 2375 Gilles Venne.

Ce point est reporté.

## 8.10

### **06-04R-143**     Interdiction à l'Inspecteur Canin de ramasser les chats errants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas adopté de règlement sur les chats errants ;

En conséquence,

Il est proposé par     Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par             Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité sollicite la collaboration de l'Inspecteur Canin afin de cesser de ramasser les chats errants pour une période indéterminées.

Que la Responsable du service d'urbanisme est seule en autorité à permettre à l'inspecteur Canin de cueillir les chats errants.

ADOPTÉE

## 8.11

### **06-04R-XXX**     Autorisation d'extraction de sable auprès de la CPTAQ

Ce point est retiré.

## 8.12

**06-04R-144**     Inscription au 18<sup>e</sup> Colloque sur l'Action municipale et les familles

CONSIDÉRANT QUE le 18<sup>e</sup> colloque de Carrefour Action Municipale et familles aura lieu les 26, 27 et 28 mai 2006 à Bromont ;

Il est proposé par     Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par             Louis Thouin, district 1  
Et résolu

QUE la Municipalité autorise Nathalie Lépine, directrice des loisirs et Céline Daigneault, conseillère du district 4 déléguée à la famille à assister au dit colloque. Les coûts rattachés à ce colloque sont de 200.\$ p.p. pour l'inscription et l'hébergement de 129.\$ p.p. plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

## 8.13

**06-04R-145**     Inscription au Forum régional des 50 ans ou plus

CONSIDÉRANT QUE la Table des aînées et aînés de Lanaudière a fait parvenir une invitation à la municipalité afin de participer au forum du 18 mai 2006 sur les effets du vieillissement de la population lanauoise sur la gestion des affaires et des services municipaux;

En conséquence,  
Il est proposé par     Louis Thouin, district 1  
Appuyé par             Benoît Ricard, district 6  
Et résolu

QUE la municipalité autorise trois représentants à assister à ce forum, soient M. Pierre Mireault, M. Claude Arcoragi et Mme Nathalie Lépine au coût de 125.\$ pour les trois.

ADOPTÉE

## 8.14

**06-04R-146**     Programme FIMR (Fonds sur l'infrastructure municipale rurale)

CONSIDÉRANT QUE les résidents d'un secteur de la Municipalité de Sainte-Julienne, situé à l'intérieur du noyau villageois, ne sont pas reliés au système municipal d'interception et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction du réseau d'interception des eaux usées, au début des années 1980, ce secteur, (rue Cartier Ouest) n'avait pas été intégré au réseau d'interception;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires ne peuvent se conformer d'une façon normale à la Loi sur le traitement de leurs eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne désire corriger d'une façon définitive cette problématique en intégrant ce secteur au réseau actuel d'interception et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du secteur concerné ne peuvent assumer seuls les coûts de réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demander l'aide du programme de subvention FIMR volet 1 (infrastructure pour l'eau potable et les eaux usées);



En conséquence,  
Il est proposé par Josée Bélanger, district 5  
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3  
Et résolu

Que la Municipalité mandate la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. à présenter un projet d'aide financière dans le volet no. 1 (infrastructure pour l'eau potable et les eaux usées) afin de réaliser le prolongement du réseau d'égout du secteur de la rue Cartier Ouest.

Que la Municipalité accorde un budget d'honoraires professionnels pour un montant maximum de 500.\$ en faveur de Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. à même le poste budgétaire 02-414-00-418, afin que ces derniers préparent les documents requis et soumettent la demande de subvention auprès du Ministère.

ADOPTÉE

## 8.15

### **06-04R-147**      Suspension de forage pour recherche d'eau.

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau du réseau de distribution d'eau potable du village est prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à niveau requiert d'avoir de l'eau de qualité en quantité suffisante;

CONSIDÉRANT QUE les deux forages effectués n'ont pas atteint ces objectifs;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par Louis Thouin, district 1  
Et résolu

QUE les dits forages soient suspendus afin que le conseil municipal puisse considérer les analyses ou études professionnels dans le but de forer à l'endroit le plus propice susceptible de satisfaire les besoins en eau du réseau.

ADOPTÉE

### Point 9)      Période de questions

Point 10)

### **06-04R-148**      Levée de l'assemblée ordinaire du 3 avril 2006

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5  
Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 3 avril 2006 est levée à 9h40.

ADOPTÉE

Pierre Mireault  
Maire

Claude Arcoragi  
Directeur général